

08 novembre 2021

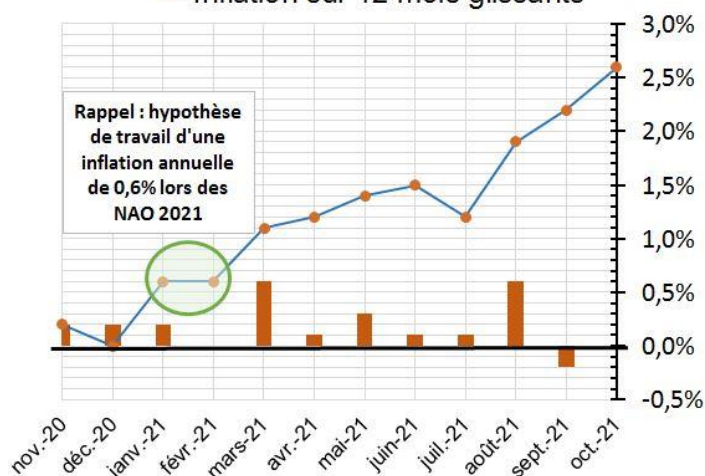
Lettre d'information CFE-CGC AIRBUS Defence & Space – novembre 2021

1ère Organisation Syndicale d'Airbus Defence & Space

SO WHAT?

■ Inflation mensuelle

— Inflation sur 12 mois glissants



En octobre, l'INSEE constate une accélération des prix des services et de l'énergie mais les prix de l'alimentation et des produits manufacturés ralentiraient. La CFE-CGC a interpellé la Direction sur la préservation du pouvoir d'achat des salariés dans son tract du 4 novembre compte-tenu de l'écart entre l'hypothèse de travail de l'inflation lors des négociations (0,6%) et la réalité (>2,5%).

ÇA C'EST DIT !

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. (Antoine de Saint-Exupéry)

FUTURE CONVENTION COLLECTIVE METALLURGIE

Après plus de 6 années intenses la négociation de la future convention collective de la Métallurgie arrive à son terme.

L'accord de branche proposé nous projette dans l'avenir. Nos conventions collectives actuelles (cadre et non-cadre), qui ont une cinquantaine d'années, étaient devenues petit à petit obsolètes. Durant cette période, le monde de la Métallurgie a énormément changé : les modes de travail, les organisations et les schémas de carrière se sont transformés, de nouveaux métiers sont apparus.

C'est la raison pour laquelle les négociateurs de la future convention collective ont décidé de revoir entièrement les dispositions qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises de la Métallurgie. L'objectif est d'assurer un socle social minimum qui s'applique à toutes les sociétés de la branche afin de contrer toute tentation de dumping social.

Le texte final du futur accord de branche sera disponible dans les prochains jours. La CFE-CGC Métallurgie se prononcera sur sa signature fin janvier 2022, après avoir consulté l'ensemble des syndicats qui la compose.

CALENDRIER

CSE-C : 17 décembre - CSE-E : 25 novembre

Si vous souhaitez accéder aux PVs des réunions précédentes, contactez-nous !

Réunion d'information à Elancourt sur le devenir de Cyber : 15 novembre (10h à midi - salles Berlioz-Mozart-Debussy)

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE



RELOAD : HARMONISATION STATUTS SOCIAUX GROUPE

Le groupe Airbus a décidé d'harmoniser le statut social des salariés des différentes sociétés qui le composent. La CFE-CGC Airbus DS s'est félicitée de cette démarche, considérant qu'un statut social harmonisé, voire unique, s'appliquant à l'ensemble des salariés du groupe est un facteur de cohésion, d'équité sociale et faciliterait les mobilités intra-groupe.

Malheureusement, à ce jour uniquement 9 sociétés sur les 19 que compte le groupe Airbus en France font partie du « périmètre d'applicabilité des accords ».

Quel paradoxe que l'« harmonisation des statuts sociaux » se traduise par un statut social à 2 vitesses dans le groupe, un « statut 1^{ère} classe » pour les grandes divisions et un « statut 2^{ème} classe » pour les plus petites entités juridiques ! C'est contre-productif et nuit à la cohésion sociale du groupe, complique fortement toute mobilité vers ces filiales et dégrade encore un peu plus leur attractivité alors qu'elles ont parfois bien du mal à recruter et à garder les salariés récemment embauchés. Enfin cela met sérieusement à mal le principe « We are One » prôné depuis des années dans le groupe.

Nous comprenons la volonté de la Direction de ne pas dégrader la compétitivité de certaines structures du groupe. Mais nous tenons à souligner que certaines filiales exclues du périmètre d'applicabilité des accords ont des résultats financiers (ROS) supérieurs aux grandes structures. Par ailleurs la compétitivité réside avant tout dans la motivation des salariés, leurs compétences et la capacité de l'entreprise à attirer et à garder les compétences nécessaires à ses activités. A l'heure où se tend le marché du travail et où l'on constate un nombre croissant de démissions et de grandes difficultés à recruter, créer un statut social à 2 vitesses dans le groupe ne peut que nuire à l'attractivité des sociétés qui vont se retrouver exclues des accords groupe.

TRI DES DECHETS PEUT MIEUX FAIRE

Les services Achats Airbus imposent systématiquement des règles de retraitement des déchets à toute société intervenant sur nos sites. Cela concerne aussi bien les travaux de rénovation des bâtiments que les sous-traitants des services de restauration sur site.

La commission CSSCT-E a analysé la situation sur Elancourt et a présenté en CSE-E du 28/10/2021, en présence de la Direction, ses conclusions. Il existe 3 points de collecte pour le recyclage de L'ENSEMBLE des achats faits auprès de la société ELIOR. Ceci comprend les repas pris sur place au RIE pour lesquels les poubelles associées à ce retraitement sont mises en évidence en sortie du RIE, mais aussi les ventes à emporter, pour lesquelles SEULS 2 points de collecte existent auprès des espaces de distribution. A noter par ailleurs que les couleurs des poubelles ne sont pas harmonisées avec celles de la responsabilité de la Direction ! Curieusement les recommandations faites par la Direction sur Toulouse et Elancourt divergent : ne peut-on adopter un discours univoque sur la gestion des déchets des ventes à emporter et des repas apportés par les salariés ?

Dans le contexte de la COP26, la CFE-CGC rappelle que ce sujet des déchets et des règles associées est important. Le respecter c'est à la fois faire un geste pour la planète mais aussi respecter les salariés des sociétés de ménage face à des volumes de poubelles « tout-venant » qui explosent. A suivre,...

LA CSSCT, COMMISSION DU CSE

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail est instaurée au sein du CSE, instance unique de représentation du personnel issue de la fusion des délégués du personnel, comités d'entreprise et CHSCT (ordonnance Macron du 22 septembre 2017).

Elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité (la CSSCT ne peut ainsi émettre un avis en lieu et place du CSE).

Ses principales missions :

- être à l'écoute des salariés en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail,
- promouvoir la santé, la sécurité et veiller aux conditions de travail dans l'entreprise,
- réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail ou maladie professionnelle et mener des inspections en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- participer à l'évaluation des risques professionnels et aux plans de prévention,
- contribuer à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois,
- proposer des actions de prévention des risques psychosociaux et du harcèlement.

Pour toute question, vos élus CFE-CGC à la CSSCT sont à votre disposition.

BREVES

• **AGIRC/ARCO** : La retraite AGIRC/ARCO est revalorisée de 1% au 1^{er} novembre. Pour suivre l'inflation, la revalorisation aurait dû être de 1,5%. La CFE-CGC s'est opposée à cette mesure injustifiée qui fait reposer l'effort sur les seuls retraités pour garder 6 mois de réserves sur la base d'un scénario apocalyptique pour 2029 prôné par les organisations patronales ; l'urgence d'une telle mesure n'était nullement démontrée.

• **MSAé** : VOTEZ avant le 10 novembre 2021 pour vos Délégués à l'AG de la MSAé regroupés sur une liste unique, constituée de salariés et retraités de diverses entreprises.

• **Mobilisation autour du regroupement partiel d'Airbus CyberSecurity et d'Apsys** : Le Groupe a décidé de créer une nouvelle entité avec la société Apsys et la partie Service d'Airbus CyberSecurity (une société de service, plus de 1000 salariés, un CA de 130 M€). La branche « Défense and Strategic Programmes » sera conservée comme filiale d'ADS. Vos élus CFE-CGC sont mobilisés à tous les niveaux du Groupe pour « Etre créatif » (Th Baril SEWC du 21 Oct. 21) envers le respect des salariés, le statut social, la pérennité de la partie Programmes, l'attractivité, ...?

• **AGs** des sections CFE-CGC d'Elancourt le 17 novembre.

ON S'OCCUPE DE VOUS

Resp. Section Toulouse : **B. PATOUILLIART 05 62 19 75 01**

Resp. Section Reg. parisienne : **V. HENQUINBRANT 01 82 61 27 51**

Comité Européen ADS (ECADS) : **Chr. DUMAS 05 62 19 71 67**

DSC ADS/ Comité européen Airbus : **Th. PREFOL 05 62 19 74 31**

DSC ADS adjoint : **D. IZAMBERT 06 80 27 84 90**

Restez Informés

Installez l'application My **CfeCgc** ADS
QR code ci-contre ou

<http://flashwebcodelink.com/406>

